

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

DOSSIER DE DEMANDE

NOM: *Glouzenec*
 PRÉNOMS: *Jean Marie*
 Pseudos: _____
 Date et lieu de naissance: *27 Mars 1919 à Pluguffan (Finistère)*

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le *24 DEC 1965*
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale..... { favorable } le _____
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le *24 DEC 1965*
 { rejet } *carte n° 020447*
31 JAN 1966

A DETACHER

DOSSIER N° 9484

et à RETOURNER au Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Impasse de la Palestine à QUIMPER.

SERVICE DÉPART. DU FINISTÈRE

8 FEV. 1966

ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
2673

Mx

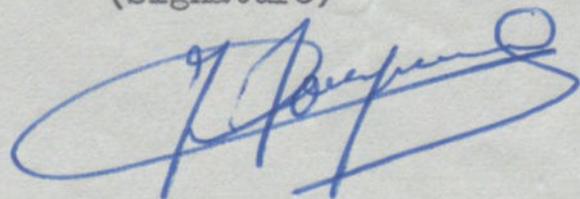
M. Plouzeune Jean Marie

demeurant à Quimper H.L. A.18 - Rosmadec
déclare avoir reçu la carte n° 020-447

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en application de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949.

A Quimper le 4-2-1966

(signature)



MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL du FINISTÈRE
RÉSISTANCE MÉTROPOLITAINE

DECISION GLOBALE n° A-29/81

en date du 24 DEC 1965

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du II mars 1959, portant abrogation de l'article A. 159-2 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

~~VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du _____).~~

D E C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

		Carte délivrée	
Nom et Prénoms	Date de naissance	Numéro	Date
Flouzenec Jean	27 Mars 1919	020447	31 JAN 1966

Pour extrait certifié conforme,

QUIMPER, le 31 JAN 1966

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
CHEF du SERVICE DÉPARTEMENTAL,

P/ le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
et par délégation,
Le PRÉFET,
signé : J.G. ERIAU



DEMANDE

DE LA CARTE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

NOM : Plouzennec (en lettres majuscules) Prenoms : Jean Marie
Date de naissance : 27 Mars 1919
(Joindre un bulletin de naissance sur papier libre)
Lieu de naissance : Plouguffay Finistère
Profession : Maintenance Nationalité : Français
Éventuellement, date de naturalisation : _____
(Joindre copie du décret)
Résidence actuelle : { Commune : Quimper Finistère
Rue : H.L.M. A 18 Rue Bernadette N° _____
Département : Finistère
Résidence en 1939 : 36 Rue St Mathieu Quimper Finistère

Co.onne réservée
à la vérification

Direction régionale du recrutement et de la statistique ou bureau de recrutement dont vous dépendez actuellement : _____

N° matricule de recrutement : _____

Date(s) de mobilisation : 17 Février 1939 Date(s) de démobilisation : 26 Juillet 1945

Indiquer décorations obtenues
pour faits de résistance
(joindre extraits conformes). } _____

I. — RENSEIGNEMENTS SUR LA CAPTIVITÉ (1)

Date et lieu de la capture : le 20 Juin 1940 à Reyemil Vity

Avec quelle unité ? 6^e Train Auto

Grade au moment de la capture : 2^e Classe

Camps successifs (Indiquer ici le n° des camps) :

<u>Stalag 12 C</u>	du	<u>1^{er} Juillet</u>	au	<u>Mois d'août</u>	N° matricule du prisonnier de guerre : <u>8495</u>
<u>Stalag 12</u>	du	<u>1^{er} Août</u>	au	_____	
_____	du	_____	au	_____	
_____	du	_____	au	_____	

(1) Il y a lieu d'indiquer si une demande de carte de combattant 1939-1945 a été déposée; dans l'affirmative, préciser à quelle date elle a été présentée et à quel office départemental; dans la négative, la demande doit être adressée le plus rapidement possible à l'office départemental du lieu de votre résidence.

Rapatrié le 23 Juin 1940 à Quimper (évasions, libération du camp ou commando)
Rapatriement à titre exceptionnel : _____
(en indiquer le motif)

Grade à votre libération : 2^e classe
Avez-vous travaillé ? _____ OUI ou NON
Dans l'affirmative, préciser le motif, la nature de l'activité, le lieu et la durée : _____

II. — ACTIVITÉ RÉSISTANTE

Joindre au moins TROIS témoignages circonstanciés (dates et faits) attestant l'ensemble des actes invoqués, établis sur l'honneur par des personnes y ayant assisté ou participé. Les attestataires préciseront, en même temps que leur adresse actuelle, non seulement leur identité complète, mais aussi leur qualité à l'époque des faits invoqués et leur numéro matricule de prisonniers de guerre.

A. — Actes caractérisés de résistance

a. *Activité isolée.*

Indiquer ici avec précision :

- La nature;
- Les circonstances;
- Le lieu et la durée des actes invoqués;
- Éventuellement, la ou les sanctions encourues

Joindre à l'appui tous documents justificatifs utiles.

b. *Résistance organisée.*

Avez-vous participé à la Résistance organisée? _____ OUI ou NON

Dans l'affirmative, dans quelle organisation? _____

Du _____ au _____ à _____
Du _____ au _____ à _____
Du _____ au _____ à _____

Colonne réservée à la vérification

Contacté par _____ le _____
Nom du ou des camarades : _____

Nom et si possible adresse actuelle du ou des responsables de l'organisation : _____

Par quelles actions de résistance cette organisation s'est-elle signalée? _____

c. *Evasion réussie.*

(Joindre copie du diplôme de la médaille des Evadés.)

Indicatif du camp ou commando de départ : _____

Date de l'évasion : _____

Si l'intéressé n'a pas rejoint une formation combattante ou une organisation de résistance française ou alliée, donner toutes précisions et justifications utiles à ce sujet : _____

B. — Transfert dans les camps ou commandos de représailles ou prisons

Causes et circonstances du transfert (1): Pour évasion

Date et lieu du transfert : Rabataska En 22 Juin 1942
au 2h Décembre 1942

Lieux successifs d'internement : _____

Durée : _____

Du _____	au _____	à _____	Designation du camp ou commando :
Du _____	au _____	à _____	
Du _____	au _____	à _____	
Du _____	au _____	à _____	
Du _____	au _____	à _____	

Date de sortie du camp : Rabataska 2h Décembre 1942

Motif : Pour évasion

Lieux de destination : Stalag 3-A Lutheval

Colonne réservée à la vérification

(1) Dans le cas de tentative d'évasion, en préciser les circonstances et la date. En outre, signaler éventuellement soit les sanctions encourues dans le camp d'origine, soit si la médaille des Evadés a été ou non obtenue; dans l'affirmative, joindre copie conforme du diplôme.

C. — Blessures ou décès

Colonne réservée
à la vérification

Avez-vous été blessé ?

A quelle date ? Où ?

Dans quelles circonstances ?

.....

.....

(Joindre toutes pièces justificatives certifiées conformes)

S'il y a eu décès ou exécution, en préciser les circonstances :

.....

.....

**III. — ACTIVITÉ RÉSISTANTE EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER
POSTÉRIEURE AU RAPATRIEMENT OU A L'ÉVASION, S'IL Y A LIEU**

Dates :

.....

Lieu :

.....

Organisation :

(Indiquer ci-dessous details de l'activité)

.....

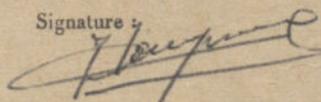
.....

.....

Fait à Quimper le 8. Decembre 1965

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus.

Signature :



État récapitulatif des pièces produites

(Joindre une photo d'identité)

1

2

3

4

5

6

7

CARTE D'INTERNE RESISTANT

DELIVREE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE :

PROUZENNEC JEAN MARIE

né le 27 Mars 1919. Plogoff Finistère

Domicile H. L. M. 18 rue Bismarck

à Quimper (Finistère)

Interne du 22 Juin 1942

au 24 Décembre 1942

Carte établie le 6 Novembre 1965

LE DIRECTEUR DES STANTS
ET DES SERVICES MEDICAUX

Le Titulaire

[Signature]



Du 27 Mars 1919

EXTRAIT

du Registre des **Naissances** de la Commune de Plouguffan
département du Finistère, pour l'An mil neuf cent dix neuf

déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de QUIMPER.

Où est écrit ce qui suit :

NAISSANCE

Acte de Naissance de Plouzennec Jean Marie

de

Plouzennec
Jean Marie

né le vingt sept Mars
mil neuf cent dix neuf
commune de Plouguffan, département du Finistère,
fils de Corentin Julien
et de Coroller Marie Thérèse, son épouse

Le registre est dûment signé.

Mention marginale :

marie' à Kerpenstem le 2 Mai 1946
avec Daniel yvonne Marie

Pour extrait conforme

au Greffe du Palais de Justice à Quimper, le vingt Décembre
mil neuf cent soixante cinq ^{trois}

Le Greffier en Chef,

